

Le droit de voter blanc : une alternative à l'abstention ?

Tout individu possédant un intérêt même marginal pour la politique nationale, cantonale ou communale de notre pays arrivera fatalement à la même conclusion: c'est un miracle lorsque plus de la moitié de la population se déplace pour exprimer son opinion lors de scrutins et autres votations.

Ce triste état de fait a déjà fait couler beaucoup d'encre, et l'on ne se lasse pas de nous répéter après chaque vote que le grand gagnant reste la masse silencieuse. Quant aux raisons évoquées pour expliquer cette situation, elles sont nombreuses et constituent certainement chacune une part de la réponse. Parmi les plus communément admises, mentionnons notamment le fait que la question posée est parfois trop technique pour le citoyen néophyte, qui préférera éviter de prendre parti. De plus, on mentionne souvent l'aspect « ennuyeux » de la politique suisse, qui ne permet pratiquement jamais de changement profond et direct mais plutôt des ajustements par la force du compromis, ce qui en décourage plus d'un. Enfin, et en passant outre le fait qu'une fraction de la population ne s'intéresse simplement pas à la politique, il reste cette frange de la population qui s'abstient de voter quant aucune des solutions proposées ne lui convient.

Toujours est-il que, quelque en soit les raisons, tout le monde tend à penser qu'une participation aussi basse est un danger pour notre démocratie et se doit d'être corrigée. Cependant, il n'existe pas de consensus sur la méthode, si ce n'est sur l'importance d'une éducation politique de base.

Au regard des raisons évoquées un peu plus haut, il semble pourtant que la frange de la population ne votant pas car insatisfaite des réponses proposées représente un potentiel intéressant de votants prêts à se déplacer. Ainsi, un élargissement des réponses possibles lors de consultations populaires représente une solution simple pouvant augmenter significativement la participation.

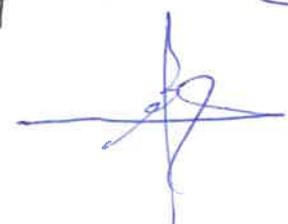
Le vote blanc offre historiquement la possibilité à un citoyen d'exprimer son non-choix, et ainsi d'envoyer un message aux autorités quant à son insatisfaction quant à la question ou dans les alternatives de réponses proposées. Bien que la plupart du temps, Les bulletins de votes blancs sont comptabilisés séparément et entrent dans le calcul du taux de participation (notamment lors des élections fédérales), Les bulletins de vote blancs ne déterminent pas l'issue positive ou négative d'une votation fédérale et ne sont d'ailleurs pas inclus dans les résultats finaux. L'alternative du vote blanc est donc sans fond, voir contre-productive car incluse dans la participation et non dans les résultats. À ce tarif-là, autant rester chez soi.

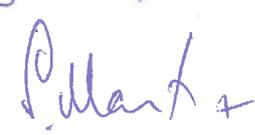
Partant, le groupe PCSI propose au gouvernement d'étudier :

- **La possibilité d'introduire le vote blanc dans le calcul final des résultats de consultations populaires.**
- **La possibilité d'introduire le vote blanc dans le calcul final des élections des exécutifs et des législatifs communaux et cantonaux.**

Delémont, le 23 mai 2018







Pour le groupe PCSI,

Quentin Haas